

TOUS LES PERSONNELS CONCERNÉS

CASSE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

LE MINISTÈRE PROGRAMME :

- ❖ La suppression du label REP à la rentrée 2022.
- ❖ Une gestion académique sans garantie de pérennité (moyens, bonifications mutation, indemnités . .).
- ❖ Une pression sur les équipes avec l'évaluation systématique de TOUS les établissements
- ❖ La mise en concurrence des REP+ et des cités éducatives avec, pour conséquence, une révision possible de la carte dès 2023.
- ❖ Une part de l'indemnité REP+ au mérite.
- ❖ Une contractualisation à outrance avec quelques moyens saupoudrés : Contrats locaux d'accompagnement (CLA), Territoires éducatifs ruraux (TER), cités éducatives.

LE SNES-FSU EXIGE :

- ❖ Une labellisation unique (critères nationaux, transparents, concertés) permettant de construire une carte élargie, intégrant les lycées.
- ❖ Une dotation en fonction de seuils d'attribution et non d'une contractualisation imposée.
- ❖ Des moyens renforcés pour tous les personnels, y compris AED et AESH (création de postes, indemnité) permettant de meilleures conditions de travail et d'étude (effectifs réduits en classe et petits groupes).
- ❖ Des bonifications de carrière et de mobilité pour les personnels.



Consultez notre dossier sur : www.snes.edu/dossiers/education-prioritaire/